

news release

Global Public Affairs & Communications
P.O. Box 1734, Atlanta, GA 30301
Tél. : (404) 676-2683

The Coca-Cola Company

Coca-Cola Enterprises Inc.

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

LA COCA-COLA COMPANY ET COCA-COLA ENTERPRISES
ÉLARGISSENT LEUR POSITION STRATÉGIQUE EN CHOISSANT DE
CONSOLIDER LEUR PARTENARIAT

*La Coca-Cola Company s'apprête à acquérir l'activité de mise en bouteille
détenue par CCE en Amérique du Nord*

**En contrepartie, CCE a donné son accord de principe pour racheter les opérations
d'embouteillage de la Coca-Cola Company en Norvège et en Suède, et pour obtenir le
droit d'acquérir l'embouteilleur allemand**

- **Une avancée parfaitement en phase avec l'initiative Vision 2020 lancée par le système Coca-Cola qui permettra de générer de la valeur à long terme pour l'ensemble des actionnaires.**
- **Une avancée qui permettra à la branche nord-américaine de la Coca-Cola Company de distribuer de manière plus rentable les marques mondiales parmi les plus importantes sur le segment des boissons non alcoolisées prêtes à consommer (NARTD) le plus rémunérateur au monde.**

- **Les actionnaires de CCE bénéficieront d'un meilleur profil de croissance financière ainsi que de l'expansion des activités en Europe occidentale.**
- **La Coca-Cola Company générera des économies immédiates grâce à des synergies opérationnelles attendues de 350 millions de dollars sur quatre ans, et les transactions, qui ne requièrent pour l'essentiel aucune sortie de liquidités majeures, devraient venir augmenter le bénéfice par action sur une base entièrement diluée d'ici 2012.**
- **Les actionnaires de CCE échangeront chacune des actions CCE qu'ils détiennent contre une action dans la nouvelle CCE, exclusivement axée sur l'Europe, et contre 10 dollars par action en espèces à la clôture.**

ATLANTA, le 25 février 2010 - La Coca-Cola Company (NYSE : KO) et Coca-Cola Enterprises Inc. (NYSE : CCE) annoncent ce jour avoir passé plusieurs accords qui permettront au système Coca-Cola d'élargir sa position stratégique en Amérique du Nord tout en dégageant de la valeur à long terme pour l'ensemble des actionnaires. Les parties ont en outre conclu un accord de principe visant à accroître les opérations européennes de CCE.

“Notre plan baptisé « Vision 2020 » exige de notre part une prise de décision active et opportune, véritable gage de l'amélioration et de l'évolution continue de notre système mondial de franchise, afin de servir au mieux nos clients mais aussi les consommateurs partout dans le monde. Toujours dans la lignée des objectifs prescrits par le plan « Vision 2020 », feuille de route que nous avons établie pour gagner ensemble, nous agissons aujourd'hui en véritable système aligné », a déclaré le PDG de la Coca-Cola Company, M. Muhtar Kent. “A défaut d'acquiescer intégralement CCE, nous avons préféré racheter ses opérations en Amérique du Nord et conserver CCE comme l'un de nos principaux partenaires stratégiques d'embouteillage doté d'une direction ainsi que de capacités financières et opérationnelles de niveau international. Nous croyons fermement dans notre système d'embouteillage mondial, qui est unique et florissant. Notre nouvelle structure nord-américaine nous permettra d'instaurer un réseau sans égal d'entreprises, laissez-passer indispensable pour espérer gagner des parts sur le marché des boissons non alcoolisées prêtes à consommer le plus important et le plus profitable au monde. Cette transaction constitue un gage de valeur irréfutable pour les actionnaires de la Coca-Cola Company comme pour ceux de CCE, et devrait permettre aux parties prenantes des deux sociétés de dégager des bénéfices substantiels et durables.”

Et M. Kent d'ajouter : "Notre structure commerciale en Amérique du Nord est essentiellement restée la même depuis la fondation de CCE en 1986, même si le marché et l'industrie ont radicalement changé depuis. Avec cette transaction, nous avons l'opportunité de convertir du capital immobilisé en capital actif, et de contrôler directement nos investissements en Amérique du Nord afin d'accélérer la croissance et d'assurer une rentabilité sur le long terme. Nous allons étroitement travailler avec nos partenaires d'embouteillage pour instaurer un système de franchise sophistiqué capable de répondre aux besoins spécifiques du marché nord-américain. En outre, nous allons procéder à une réorganisation de nos opérations de fabrication, d'approvisionnement et de logistique, de façon à générer des réductions de coûts à plus long terme. Fait très important, la création d'un système d'exploitation unifié nous conférera une position stratégique qui nous permettra de mieux commercialiser et de mieux distribuer les marques de boissons non alcoolisées les plus consommées sur le marché nord-américain. Dans le même temps, en Europe, nous consolidons notre système de franchise de façon à bénéficier d'une couverture géographique uniforme plus large, et à optimiser notre place de leader en matière de commercialisation et de distribution."

John Brock, PDG de CCE, a quant à lui déclaré : "Cette transformation que représente la vente de nos activités en Amérique du Nord à leur juste valeur va permettre de créer un surcroît significatif de valeur à court terme pour les actionnaires de CCE, qui devraient recevoir plus de 4 milliards de dollars en espèces par le biais de remises en espèces et de rachats planifiés d'actions. Dans le même temps, cette transaction vise à inciter nos actionnaires à conserver leurs titres dans une société de vente et de distribution dotée d'un meilleur profil de croissance. À l'avenir, les actionnaires de CCE pourront également tirer parti de l'expansion de nos activités en Europe et de notre meilleure flexibilité financière."

M. Brock a également confié : "CCE reste le principal embouteilleur en Europe occidentale, ainsi qu'un partenaire stratégique clé pour la Coca-Cola Company. Notre activité européenne opère sur un marché attractif où les volumes et les profits ne cessent de progresser sous l'effet d'une consommation par habitant en hausse. À ce titre, le profil de CCE devrait se consolider suite à l'augmentation des revenus, des marges et des perspectives de croissance du BPA. Ensemble avec la Coca-Cola Company, nous allons continuer à améliorer l'efficacité de nos opérations dans le cadre de l'élargissement de notre présence en Europe. De telles actions renforcent notre capacité à affronter efficacement et durablement la concurrence en Europe et marquent le début d'une nouvelle ère stimulante en termes de croissance à long terme pour les activités et les actionnaires de CCE."

Et M. Kent de conclure : "Il s'agit d'une journée véritablement historique pour le système Coca-Cola. En tant que plus grande entreprise mondiale de l'industrie des boissons, nous sommes très enthousiastes à l'idée de saisir les vastes opportunités qui se présentent, et je peux

affirmer en toute confiance qu'il n'y a pas de meilleur marché que celui-ci. Au cours des prochaines années, le marché mondial des boissons non alcoolisées prêtes à consommer, estimé aujourd'hui à près de 650 milliards de dollars, devrait croître plus rapidement que le PIB mondial, et nous jouissons de la meilleure position qui soit pour tirer parti de cette énorme opportunité industrielle en Amérique du Nord et en Europe. Ces actions conjointes nous confortent dans la certitude que nous allons pouvoir atteindre les objectifs du plan Vision 2020, qui consistent à plus que doubler les revenus du système en doublant les ventes pour dépasser les 3 milliards de boissons par jour. Maintenant que notre système est plus aligné que jamais, nous pensons que de telles actions vont inaugurer une nouvelle ère pavée de succès pour notre système Coca-Cola."

Détail des transactions

Dans le cadre d'une transaction ne nécessitant aucune sortie substantielle de liquidités, la Coca-Cola Company fera l'acquisition de l'ensemble des activités nord-américaines de CCE, soit environ 75 pour cent du volume d'embouteillage pour les États-Unis et pratiquement 100 pour cent du volume d'embouteillage pour le Canada. A l'issue de la transaction, la Coca-Cola Company contrôlera directement près de 90 pour cent de l'ensemble du volume nord-américain, y compris par le biais des activités en cours qu'elle détient directement. L'acquisition par la Coca-Cola Company des actifs et du passif de CCE en Amérique du Nord inclut la contrepartie de la participation de 34 pour cent actuellement détenue par la Coca-Cola Company dans le capital social de CCE, estimée à 3,4 milliards de dollars sur la base de la moyenne suivie à trente jours telle que déterminée au 24 février 2010. Cette contrepartie inclut en outre la prise en charge de la dette de CCE de 8,88 milliards de dollars ainsi que de l'ensemble des actifs et des passifs nord-américains, en ce compris l'obligation contractée au titre des prestations de retraite constituées par CCE pour l'Amérique du Nord qui représentait 580 millions de dollars au 31 décembre 2009, ainsi que certains autres coûts et prestations ponctuelles.

Dans le cadre d'un accord concomitant, la Coca-Cola Company et CCE ont donné leur accord de principe pour que CCE rachète les activités d'embouteillage détenues par la Coca-Cola Company en Norvège et en Suède, pour la somme de 822 millions de dollars, sous réserve de la signature des accords définitifs. Les parties ont également convenu que CCE aura le droit d'acquérir la prise de participation de 83 % que détient la Coca-Cola Company dans ses opérations d'embouteillage en Allemagne, et ce 18 à 36 mois après la clôture de la transaction, pour des raisons de valeur marchande équitable.

Par le biais d'une restructuration par scission, une nouvelle entité, qui conservera le nom de Coca-Cola Enterprises Inc., sera créée, et détiendra l'ensemble des activités européennes de CCE. Les actionnaires publics de CCE auront la possibilité d'échanger chaque action CCE

existante contre une action dans la nouvelle entité, et détiendront 100 pour cent de la nouvelle entité.

CCE proposera à ses actionnaires, à l'exclusion de la Coca-Cola Company, un paiement en espèces spécial en une fois de 10 dollars par action. Eu égard aux transactions, CCE prévoit de collecter un financement par emprunt initial représentant jusqu'à trois fois l'EBITDA pour payer aux actionnaires 10 dollars en espèces par action au moment de la clôture, afin d'acquérir les embouteilleurs norvégien et suédois et de financer le programme de rachat d'actions prévu. Une fois la transaction finalisée, CCE devrait adopter un programme visant à racheter jusqu'à près d'un milliard de dollars en actions, puis une politique consistant à verser un dividende annuel attendu de 0,50 dollar par action, décision laissée à l'entière discrétion du conseil d'administration de CCE et de la prise en compte par celui-ci de divers facteurs.

La Coca-Cola Company et CCE tablent sur une finalisation des transactions pour le quatrième trimestre 2010.

A propos de CCR-USA et CCRC

Au moment de la clôture, la Coca-Cola Company rebaptisera les éléments de vente et les éléments opérationnels de ses activités nord-américaines Coca-Cola Refreshments USA, Inc. ("CCR-USA") et Coca-Cola Refreshments Canada, Ltd. ("CCRC"), lesquelles seront des filiales à part entière de la Coca-Cola Company. A l'issue de la transaction, la Coca-Cola Company regroupera les activités de Foodservice, de la Minute Maid Company, d'organisation de la chaîne d'approvisionnement (y compris les opérations ayant trait aux produits finis), ainsi que ses opérations d'embouteillage à Philadelphie avec les activités nord-américaines de CCE pour former CCR-USA et CCRC. Aux États-Unis, CCR-USA sera organisée à la manière d'une entité opérationnelle unifiée, se distinguant par sa capacité d'englober les opérations d'approvisionnement, de logistique, de vente et de service à la clientèle. Au Canada, CCRC prendra la forme d'une organisation unique consacrée à la production, à la commercialisation, à la vente et à la distribution. L'opération nord-américaine restante de la Coca-Cola Company continuera d'assurer les fonctions de commercialisation de la marque et de soutien aux franchises. De plus amples informations concernant les plans de structure, de direction et d'intégration seront bientôt publiées.

Une fois achevées, les transactions devraient générer des synergies opérationnelles d'environ 350 millions de dollars sur quatre ans pour la Coca-Cola Company ainsi qu'une hausse du bénéfice par action sur une base entièrement diluée d'ici 2012. Elles devraient en outre favoriser, en Amérique du Nord, des synergies au niveau du système qui, avec le temps, engendreront une hausse du taux de croissance et des flux de trésorerie sur une base pro forma. Au pro forma pour

cette acquisition, les activités nord-américaines, englobant CCR-USA et CCRC, auraient généré environ 19,2 milliards de dollars de recettes et un EBITDA de 3,6 milliards de dollars en 2009.

Perspectives de la Coca-Cola Company pour 2010 :

Aux termes de ces accords, la Coca-Cola Company n'a effectué aucun rachat d'actions lors de l'exercice fiscal en cours, et restera en dehors du marché jusqu'à la finalisation de ces transactions. Cependant, il incombe toujours à la Société de racheter 1,5 milliard de dollars en 2010.

A propos de la nouvelle CCE

CCE sera le partenaire stratégique d'embouteillage de la Coca-Cola Company en Europe occidentale, et deviendra le troisième plus important embouteilleur indépendant du monde. Aux fins de refléter la position de CCE en tant que partenaire stratégique d'embouteillage de la Coca-Cola Company en Europe occidentale, les sociétés passeront un accord d'embouteillage de 10+10 ans ainsi qu'un accord de 5 ans sur l'établissement des prix. Sur une base pro forma englobant les contributions de la Norvège et de la Suède, CCE aurait généré en 2009 près de 7,3 milliards de dollars de recettes, un résultat d'exploitation de 850 millions de dollars et un EBITDA de 1,2 milliard de dollars.

À la clôture de la transaction, avant le rachat prévu des actions, CCE table sur une dette nette de près de 2 milliards de dollars. Immédiatement après la finalisation de la transaction et avant le rachat des actions, CCE devrait détenir environ 350 à 360 millions d'actions en circulation sur une base pleinement diluée, un nombre quasiment comparable avec le nombre total d'actions émises en souscription publique par CCE à l'heure actuelle.

Peu après la finalisation de la transaction, le conseil de CCE devrait annoncer l'adoption d'un programme planifié de rachat d'actions pour environ un milliard de dollars et un premier dividende annuel de 0,50 dollar par action. Le choix du paiement des dividendes en espèces et des rachats d'actions par CCE sera laissé à l'entière discrétion de son Conseil d'administration, conformément à la loi en vigueur, après avoir dûment pris en compte divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de CCE, ses résultats d'exploitation, ses besoins en liquidités actuels et anticipés ainsi que ses plans de croissance. Par conséquent, rien ne permet d'affirmer que CCE versera des dividendes à ses actionnaires ou procédera à des rachats d'actions, et aucune assurance ne pourra être donnée quant au montant desdits dividendes ou rachats d'actions, si toutefois le Conseil d'administration de CCE décide de procéder de la sorte. CCE conservera la dénomination sociale de Coca-Cola Enterprises Inc. et son siège restera basé à Atlanta. Les actions de CCE continueront de se négocier sur la bourse de New York sous le symbole CCE. John Brock, PDG, Bill Douglas, Directeur Financier, Hubert Patricot, Président du

Groupe Européen, ainsi que les autres membres de la direction de CCE continueront à gérer la société. En outre, les administrateurs indépendants actuellement en place continueront de siéger au conseil de CCE.

Perspectives de CCE pour 2010

Aux termes de ces accords, CCE n'a effectué aucun rachat d'actions lors de l'exercice fiscal en cours et ne prévoit aucun rachat avant la finalisation de la transaction. CCE entend diffuser des informations supplémentaires sur les perspectives de l'exercice fiscal 2010 lors de son bilan de premier trimestre, prévu prochainement.

Informations complémentaires

Le Comité affilié des transactions de CCE, organisme indépendant, a recommandé que le conseil d'administration de CCE approuve les transactions. Les conseils d'administration de la Coca-Cola Company et de CCE ont approuvé les transactions, qui restent soumises à l'approbation des actionnaires publics de CCE ainsi qu'aux agréments réglementaires de vigueur.

Allen & Company et Goldman Sachs & Co. ont agi en qualité de conseillers financiers pour la Coca-Cola Company. Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP ont agi en qualité de conseillers juridiques. Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP et Wilson Sonsini Goodrich & Rosati ont offert leurs conseils en matière d'antitrust.

Credit Suisse et Lazard ont agi en qualité de conseillers financiers pour CCE et Cahill Gordon & Reindel LLP en qualité de conseillers juridiques. Greenhill & Co. ont agi en qualité de conseillers financiers pour le Comité affilié des transactions et McKenna Long & Aldridge LLP ont offert leurs conseils juridiques.

Pour plus d'informations sur les transactions, prière de se rendre sur le site exclusivement consacré à notre transaction à l'adresse suivante : www.KOsystemevolution.com.

Téléconférence / Retransmission en ligne

La Coca-Cola Company et Coca-Cola Enterprises tiendront une conférence conjointe à l'attention des investisseurs et des analystes afin de discuter de leurs transactions, ce jour même à 09h30 (heure de New York). Nous invitons les investisseurs à écouter la diffusion audio de la téléconférence en direct sur l'un des deux sites suivants : www.thecoca-colacompany.com ou www.cokecce.com dans la rubrique "Investisseurs". En outre, la rubrique "Investisseurs" de chaque site Web inclura un rapprochement des mesures financières non fondées sur des PCGR (principes comptables généralement reconnus), qui pourra être ponctuellement utilisé par la direction lorsqu'elle évoquera les résultats financiers déclarés conformément aux PCGR en vigueur avec les investisseurs et les analystes.

The Company reports its financial results in accordance with U.S. generally accepted accounting principles (GAAP). However, management believes that certain non-GAAP financial measures used in managing the business may provide users of this financial information additional meaningful comparisons. Management is providing pro forma financial information for the Company's North American business reflecting the acquisition of the North American business of Coca-Cola Enterprises (CCE), including CCE Corporate. See the table below for the pro forma financial information for the year ended December 31, 2009. Non-GAAP financial measures should be viewed in addition to, and not as an alternative for, the Company's reported results prepared in accordance with GAAP.

THE COCA-COLA COMPANY AND SUBSIDIARIES
Reconciliation of GAAP to Non-GAAP Financial Measures
Net Operating Revenues and EBITDA
 (UNAUDITED)
 (In millions)

| | Year Ended December 31, 2009 | | | | | | Pro Forma North American Business (Non- GAAP) |
|--------------------------------------|--|---|----------------------------------|---|--------------|------------|---|
| | North America Operating Segment As Reported (GAAP) | Items Impacting Comparability | | | | | |
| | North America Comparability Adjustments (1) | CCE North America As Reported (2) | Estimate of CCE Corporate (2) | CCE Comparability Adjustments (2), (3) | Eliminations | | |
| Net Operating Revenues | \$ 8,271 | \$ - | \$ 15,128 | \$ - | \$ - | \$ (4,243) | \$ 19,156 |
| Operating Income | \$ 1,699 | \$ 51 | \$ 1,059 | \$ (347) | \$ 75 | \$ - | \$ 2,537 |
| Depreciation and Amortization | 365 | - | 711 | 46 | (15) | - | 1,107 |
| EBITDA (Non-GAAP) | \$ 2,064 | \$ 51 | \$ 1,770 | \$ (301) | \$ 60 | \$ - | \$ 3,644 |

(1) Comparability adjustments include restructuring charges, productivity initiatives and compensation expense.

(2) EBITDA for acquired CCE North American business (including CCE Corporate) as adjusted for comparability is \$1,529.

(3) Comparability adjustments include restructuring charges and compensation expense.

A propos de la Coca-Cola Company

La Coca-Cola Company (NYSE : KO) est la plus importante société de boissons au monde à distribuer aux consommateurs plus de 500 marques de boissons rafraîchissantes gazeuses et non gazeuses. Avec Coca-Cola, considérée comme la marque la plus appréciée au monde, la société distribue également d'autres marques réunies dans un portefeuille d'une valeur de quelques 14 milliards de dollars, dont Diet Coke, Fanta, Sprite, Coca-Cola Zero, vitaminwater, Powerade, Minute Maid et Georgia Coffee. A l'échelle mondiale, la Coca-Cola Company est le premier fournisseur de boissons gazeuses, de jus de fruit, de boissons à base de jus de fruit, ainsi que de thés et de cafés prêts à boire. Grâce à son système de distribution le plus large au monde, les consommateurs de plus de 200 pays ont accès aux boissons de la société à raison de 1,6 milliard de boissons par jour. Historiquement impliquée dans l'instauration de communautés durables, la société concentre ses efforts sur des initiatives qui visent à protéger l'environnement, préserver les ressources et promouvoir le développement économique des communautés au sein desquelles elle opère. Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web www.thecoca-colacompany.com.

Avertissement concernant les énoncés prospectifs de la Coca-Cola Company

Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des énoncés, des prévisions ou des projections qui constituent des « énoncés prospectifs » aux termes de la définition qu'en donne la loi fédérale américaine sur les valeurs mobilières. En règle générale, des termes comme « croire », « prévoir », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « projeter » et autres expressions similaires, ainsi que l'utilisation du futur, annoncent des énoncés prospectifs qui n'ont habituellement pas de portée historique par définition. Tout énoncé prospectif est assujéti à certains risques et autres incertitudes susceptibles d'engendrer une différence sensible entre les résultats réels et l'expérience historique de la Coca-Cola Company ou ses attentes et projections actuelles. Ces risques concernent notamment, sans toutefois s'y limiter, l'obésité et tout autre problème de santé, la rareté et la qualité de l'eau, les changements sur le marché des boissons non alcoolisées, y compris les changements pouvant

intervenir dans les préférences des consommateurs sur la base de considérations d'ordre sanitaire ou nutritionnel ou d'inquiétudes concernant l'obésité, l'évolution des goûts et des besoins des consommateurs, les changements de style de vie et les pressions concernant la compétitivité des produits et la détermination des prix, l'impact de la crise mondiale du crédit sur nos liquidités et notre performance financière, notre capacité à élargir nos activités aux marchés en voie de développement ou émergents, les fluctuations des taux de change, les augmentations des taux d'intérêt, notre capacité à maintenir de bonnes relations avec nos partenaires d'embouteillage, la situation financière de nos partenaires d'embouteillage, notre capacité et celle de nos partenaires d'embouteillage à maintenir de bonnes relations avec la main-d'œuvre, y compris la capacité à renouveler les accords de convention collective selon des termes satisfaisants visant à éviter les grèves, arrêts de travail ou autres agitations ouvrières, l'augmentation du coût des ressources énergétiques, ou tout problème d'approvisionnement ou de pénurie s'y rapportant, l'augmentation du coût des ingrédients ou des matériaux d'emballage, ou tout problème d'approvisionnement ou de pénuries s'y rapportant, les changements de lois et de règlements relatifs aux conteneurs et emballages de boissons, y compris les lois et règlements obligatoires de dépôt, de recyclage, d'écotaxe et/ou gérance de produit, l'adoption d'exigences significatives supplémentaires en termes d'étiquetage ou d'avertissements, la conjoncture économique générale défavorable aux États-Unis ou sur les autres marchés d'importance, la conjoncture économique et politique défavorable sur les grands marchés internationaux, y compris les agitations civiles et les boycotts de produits, les changements de pratiques commerciales ou de marché et du modèle économique dans l'Union européenne, les incertitudes quant à l'issue des litiges, les conditions climatiques adverses, notre capacité à maintenir l'image de marque et la réputation de la société ainsi que tout autre problème relatif aux produits tels que les rappels de produits, les changements de contexte juridique et réglementaire, les changements de normes comptables et d'exigences fiscales, notre capacité à atteindre nos objectifs à long terme, notre capacité à protéger nos systèmes d'information, les provisions pour charges supplémentaires, notre capacité à bien gérer les opérations de mise en bouteille détenues par la société, les conséquences du changement climatique sur notre activité, les événements catastrophiques mondiaux ou régionaux, et enfin tous les autres risques mentionnés dans les documents de la société déposés auprès de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (SEC), y compris son rapport annuel rempli sur formulaire 10-K, consultable auprès de la SEC. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs dont l'exactitude des prévisions n'est garantie qu'à la date de leur formulation. La Coca-Cola Company rejette toute obligation d'actualisation publique ou de révision de ses énoncés prospectifs.

**COCA-COLA ENTERPRISES INC.
RECONCILIATION OF GAAP TO NON-GAAP
(Unaudited; In millions)**

| | Full Year 2009 | | | | new CCE (non-GAAP) ^(a) |
|--|------------------------------|------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| | Europe Reported (GAAP) | Items Impacting Comparability | | | |
| | | Europe Restructuring Charges | Corporate ^(b) | Norway / Sweden ^(c) | |
| Net Operating Revenue | \$ 6,517 | \$ - | \$ - | \$ 741 | \$ 7,258 |
| Operating Income (EBIT) | \$ 963 | \$ 7 | \$ (185) | \$ 62 | \$ 847 |
| Depreciation & Amortization | 270 | - | 25 | 37 | 332 |
| EBITDA | \$ 1,233 | \$ 7 | \$ (160) | \$ 99 | \$ 1,179 |

(a) These non-GAAP measures are provided to allow investors to more clearly evaluate the operating performance and business trends for new CCE, which includes CCE's European operating segment, a preliminary estimate of new CCE Corporate costs and Nordic.

(b) Corporate is a preliminary estimate of new CCE Corporate costs. CCE Corporate costs allocated to new CE in its Form S-4 may be materially different.

(c) Represents the unaudited 2009 financial results of Norway and Sweden.
Acquisition of Norway and Sweden bottlers subject to the signing of definitive agreements

A propos de Coca-Cola Enterprises Inc.

Coca-Cola Enterprises Inc. est la plus importante entreprise de vente, de distribution et de production de rafraîchissements non alcoolisés conditionnés en bouteilles et en canettes au monde. CCE réalise approximativement 80 pour cent des ventes de bouteilles et de canettes de la Coca-Cola Company en Amérique du Nord et est le seul embouteilleur agréé des produits de la Coca-Cola Company en Belgique, en France continentale, en Grande-Bretagne, au

Luxembourg, à Monaco et aux Pays-Bas. Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web www.cokecce.com.

Avertissement concernant les énoncés prospectifs de Coca-Cola Enterprises Inc.

Vous trouverez dans le présent communiqué de presse des commentaires et autres énoncés reflétant les perspectives d'avenir telles que formulées aujourd'hui par la direction. Comme toujours, ces attentes se fondent sur les données financières et économiques ainsi que sur les données relatives à la concurrence disponibles actuellement, de même que sur nos plans d'exploitation actuels, et sont sujettes à des risques et des incertitudes qui pourraient entraîner une disparité sensible entre les résultats réels et ceux visés dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse doivent être lus à la lumière des risques et autres incertitudes mentionnés dans nos rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission, y compris notre plus récent rapport annuel déposé sur formulaire 10-K et autres documents déposés par la suite auprès de la SEC.

Informations complémentaires importantes et où les trouver

La présente communication est susceptible d'être considérée comme un document de sollicitation eu égard à la transaction proposée. Dans le cadre de la transaction proposée et sous réserve de l'approbation requise des actionnaires, Coca-Cola Enterprises Inc. (la "Société") déposera les documents nécessaires auprès de la Securities and Exchange Commission (la "SEC"), y compris une circulaire/prospectus de sollicitation de procurations contenue dans la déclaration d'enregistrement sur formulaire S-4, qui sera envoyée aux actionnaires de la société.

IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE LIRE TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC, Y COMPRIS LA CIRCULAIRE/PROSPECTUS DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DES SA MISE A DISPOSITION, DANS LA MESURE OU CES DOCUMENTS CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA TRANSACTION PROPOSÉE.

Les actionnaires ont la possibilité d'obtenir un exemplaire gratuit de la circulaire/prospectus de sollicitation de procurations, dès sa mise à disposition, ainsi que tous les autres documents déposés par la Société sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Des exemplaires des documents déposés auprès de la SEC par la Société seront également mis à disposition gratuitement sur le site Web de la Société à l'adresse www.cokecce.com, dans la rubrique "Relations avec les investisseurs" ou pourront être demandés auprès du Service des relations avec les investisseurs de Coca-Cola Enterprises au 770-989-3246.

Participants à la sollicitation

Coca-Cola Enterprises (la "Société") et ses administrateurs, directeurs exécutifs ainsi que certains autres membres de son équipe de direction et ses employés peuvent être considérés comme des participants eu égard à la sollicitation de procurations émise de la part de ses actionnaires dans le cadre de la transaction proposée. Des informations concernant les intérêts desdits administrateurs et directeurs exécutifs ont été incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société pour son Assemblée générale annuelle des actionnaires, laquelle a été déposée auprès de la SEC le 3 mars 2009, et un formulaire 8-K a été déposé le 18 décembre

2009. Des informations concernant les participants à la sollicitation seront également incluses dans la circulaire/prospectus de sollicitation de procurations, dès sa mise à disposition. Chacun de ces documents peut ou pourra être consulté gratuitement soit sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov, soit sur le site Web de la Société, soit en contactant le service des relations avec les actionnaires au numéro de téléphone précisé plus haut.

###

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, PRIÈRE DE CONTACTER :

The Coca-Cola Company :

Jackson Kelly, Relations avec les investisseurs

Tél. : +1 (404) 676-7563

Dana Bolden, Relations avec les médias

Tél. : +1 (404) 676-2683 ; Email : pressinquiries@na.ko.com

Coca-Cola Enterprises Inc. :

Thor Erickson, Relations avec les investisseurs

Tél. : +1 (770) 989-3110

Laura Brightwell, Relations avec les médias

Tél. : +1 (770) 989-3023